



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
29.11.2012

Date de la convocation des conseillers :
29.11.2012

point de l'ordre du jour no:
06/02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 7 décembre 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Tonnar, échevin, Codello, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Crédit spécial : Acquisition de l'immeuble sis 2, place Boltgen à Esch-sur-Alzette (pour l'aménagement de logements pour étudiants) (art.4/0710/2121/047)

Vu sa délibération de ce jour approuvant le compromis d'acquisition relatif à l'immeuble (hôtel) sis 2, place Boltgen à Esch/Alzette pour le montant de € 3.800.000,00 (hors frais d'enregistrement);

Considérant que l'immeuble en question sera transformé afin d'y aménager des logements pour étudiants ;

Considérant qu'il y a donc lieu de prévoir un crédit spécial de € 4.100.000,00 aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2012 ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par :

- une participation financière de l'Etat d'un montant de € 2.660.000,00 (70% du prix d'acquisition) réalisée à l'article 1/0710/2121/047
- des économies d'un montant total de € 1.440.000,00 réalisées aux articles suivants :

| Article | Libellé | Economie |
|-----------------|---|---------------------|
| 4/0112/2123/017 | Hôtel de Ville – Concept Global | 100.000,00 |
| 4/0125/2111/001 | Acquisition biens fonciers – terrains | 110.000,00 |
| 4/0125/2121/001 | Acquisition de biens fonciers – immeubles bâtis | 350.000,00 |
| 4/0190/2123/001 | Hôtel de Ville – Réfection de la toiture | 40.000,00 |
| 4/0190/2123/013 | Bâtiments publics – Mise en sécurité générale | 140.000,00 |
| 4/0720/2123/020 | Démolition Ecole Wobrécken | 100.000,00 |
| 4/0812/2123/014 | Centre sociétaire – Consulat d'Italie | 300.000,00 |
| 4/0835/2123/002 | Centre sportif – Mise en conformité | 300.000,00 |
| | | |
| TOTAL | | 1.440.000,00 |

Considérant que cette dépense était imprévisible ;
Considérant qu'il y a urgence ;
Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

le crédit spécial au montant de € 4.100.000,00 pour l'acquisition de l'immeuble sis 2, place Boltgen destiné à l'aménagement de logements pour étudiants.

Le crédit sera inscrit à l'article 4/0710/2121/047 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2012.

Esch-sur-Alzette, le 10.12.2012
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

en séance

suivent les signatures

date qu'en tête

Le bourgmestre,

